

### CNRACL : les services aux affiliés sont adaptés à la réforme des retraites au 03/07/2023

La loi portant réforme des retraites a été publiée au journal officiel le 14 avril dernier et entrera en vigueur au 1er septembre 2023. L'âge légal de départ à la retraite sera porté progressivement à 64 ans et la durée de cotisation requise pour obtenir une retraite au taux plein avant 67 ans augmentera plus rapidement pour atteindre 43 annuités (172 trimestres) en 2027. Les décrets d'application qui préciseront les modalités de mise en œuvre de cette loi sont en cours d'élaboration par le Gouvernement.

Les supports d'information et les services à la disposition des assurés ont commencé à intégrer les nouvelles dispositions introduites par cette réforme.

**RAPPEL En mai :** Les services sur le site [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr) :

- En complément du simulateur « [Réforme des retraites : suis-je concerné\(e\) ?](#) », les simulateurs sur l'âge légal et la carrière longue ont été mis à jour pour intégrer les nouvelles règles de la réforme :

- [Calculer mon âge de départ à la retraite](#)

- [Simulateur de départ à la retraite anticipée pour carrière longue](#)

Un [nouveau simulateur](#) permettant d'obtenir une estimation du montant de sa retraite progressive est en ligne : il permet aux personnes, nées avant 1966, et salariées du secteur privé ou agricole d'estimer le montant de leur retraite progressive.

**En juin :** L'outil de simulation inter-régimes M@rel conçu par les régimes de retraite est en cours de mise à jour. Il proposera une estimation retraite, appuyée sur les informations personnelles des affiliés et prenant en compte les nouvelles règles établies par la réforme.

Mon estimation retraite, disponible sur le [compte retraite](#) et sur [Ma retraite publique](#) prendra en compte dès juin le relèvement de l'âge légal de départ, l'augmentation de la durée d'assurance, les nouvelles conditions de la retraite anticipée pour carrière longue et l'augmentation du minimum de retraite.

**LA SUITE A compter de juillet :** La demande de retraite en ligne intégrera le relèvement de l'âge de départ en fonction de la date de naissance. Ce service disponible sur [Ma retraite publique](#) permet de demander, en une fois, sa retraite à tous ses régimes, pour toutes les activités exercées durant son parcours professionnel.

**Dans le courant de l'été :** Le [parcours Info Retraite](#) sur la retraite progressive intégrera les nouvelles mesures (âge d'éligibilité, ouverture aux fonctionnaires).

#### **Traitement des demandes de retraite**

En parallèle de ces actions, les équipes de la Caisse des Dépôts sont mobilisées pour intégrer progressivement jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la loi, les nouveaux paramètres de la réforme dans les applications de liquidation propres à chaque régime de retraite, ce qui permettra de reprendre, pour garantir la date du 1er paiement, le traitement des dossiers de demandes de retraite impactés par la réforme et mis en attente à la demande des pouvoirs publics depuis mars 2023.

La CNRACL et le site [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr) proposeront des informations régulièrement mises à jour d'ici à septembre 2023, notamment en fonction de la publication des décrets qui viendront préciser les mesures de la loi portant réforme des retraites.



### Les services aux affiliés adaptés à la réforme des retraites

*Les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts sont mobilisées pour intégrer les nouvelles dispositions introduites par la réforme des retraites dans les outils e...*

<https://www.cnracl.retraites.fr/actif/actualites/les-services-aux-affilies-adaptes-la-reforme-des-retraites>